
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 25 JANVIER 2012

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mercredi 25 Janvier 2012 à 19h00 à SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy, (Chapdes-Beaufort), BOUCHERET Jean, MARTIN Maurice (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), MATARIN Gaston, TIXIER Michel (Pontgibaud), VERNADEL Christian, (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette, MEUNIER Christophe (St Pierre le Chastel)

Etaient absents excusés : NOMY Joëlle, TIXERONT Isabelle, WALSH Damian, DEBRA Yves, BRUN Chantal, CHATARD Philippe, GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : GIRAUD-VIALETTE Janette

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire précédente du 14 Décembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame GIRAUD-VIALETTE Janette, Maire de SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, accueille les participants et remercie les conseillers communautaires de leur présence.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE – ATELIER MECANIQUE CHAPDES BEAUFORT

Le projet de construction d'un atelier mécanique automobile à CHAPDES-BEAUFORT, dans le cadre d'un immobilier d'entreprise constitue une opération indispensable pour maintenir l'activité de proximité de Ludovic COSTA, et de la moderniser afin d'en assurer sa pérennité. Lors d'un conseil communautaire précédent, le projet a été approuvé et des démarches ont été engagées pour la bonne réalisation de ce programme.

Afin de continuer et de lancer la partie opérationnelle de ce projet, il y a lieu d'autoriser le Président à signer et à déposer la demande de permis de construire relative à la construction d'un atelier-mécanique, dans le cadre d'un immobilier d'entreprise, à Chapdes-Beaufort, sur la parcelle AR307.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

- **AUTORISE le Président à déposer le permis de construire**

PROJET ATELIER/BOUCHERIE A CHAPDES-BEAUFORT

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet d'acquisition d'une parcelle foncière et de construction d'un atelier artisanal à Chapdes Beaufort sur la parcelle n° 509 section AS. Cette opération consiste à accueillir l'entreprise artisanale de M. Patrick Vincent, boucher charcutier à Pontgibaud. M. Vincent a le projet d'ouvrir un point de vente à Chapdes Beaufort avec un laboratoire de découpe et de transformation afin de développer son activité. M. Vincent a sollicité le soutien de la Communauté de Communes pour porter cette opération immobilière. Pour la collectivité, cette opération s'inscrit dans le souci de d'offrir aux habitants de Chapdes-Beaufort et des environs ce commerce essentiel et de moderniser l'outil de production de l'exploitant afin d'en assurer sa pérennité. Le projet a fait l'objet d'une étude économique par le biais de la Chambre de Métier et de l'Artisanat qui a montré une viabilité sans induction de distorsion de concurrence. Le cursus professionnel de M. P. Vincent présente de très sérieuses garanties; c'est un excellent professionnel. Dans le souhait d'accompagner le développement de l'entreprise, la Communauté se propose d'acquérir une parcelle cadastrale en centre bourg, d'aménager dans le bâtiment existant un laboratoire de découpe et petite transformation et magasin de vente d'une surface de l'ordre de 135 m² et de louer les locaux à M. Vincent dans le cadre d'un bail commercial. Dans le souci d'alléger la charge locative la Communauté de Communes sera amenée à solliciter :

1. l'Etat au titre de la DETR
2. Le Conseil Général
3. le FEADER
4. le Ministère de l'Intérieur

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette opération est le suivant :

TRAVAUX	200 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE BASE+EXE	16 000 €
AMO	11 000 €
SPS/CT	3 000 €
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	230 000 €
ACQUISITION FONCIERE	10 000 €
TOTAL HT	240 000 €

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DETR	69 000 €
Conseil Général	57 500 €
FEADER	46 000 €
Ministère de l'Intérieur	11 500 €
Participation intercommunale sous forme d'emprunt	56 000 €

L'exploitant prendra à sa charge l'ensemble des investissements lié au matériel, stock et mobilier. Les termes du bail feront l'objet d'un acte notarié.

Après délibération, le Conseil communautaire :

- **adopte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au Conseil Général location commerciale simple,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR programmation 2012 projet de développement économique et social,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention en direction du FEADER au titre de la mesure 321, services de base pour l'économie et la population rurale**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur,**
- **autorise Monsieur le Président à signer une promesse de vente concernant la parcelle à acquérir, avec clause suspensive d'obtention des subventions et de son financement,**
- **suite à quoi autorise Monsieur le Président à déposer un permis de construire,**
 - **et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme**

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

CIRCUITS DE PROXIMITE ET ORGANISATIONS COLLECTIVES (CPOC) : UNE VALEUR AJOUTEE POUR LE MASSIF CENTRAL

La loi n°85-30 du 8 janvier 1985 relative au développement et à la protection définit « la montagne (comme) une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection » et institue les comités de massif.

Le schéma de massif central définit un programme 2007-2013, ayant pour ambition d'attirer sur la mosaïque de territoires du Massif central de nouvelles populations françaises et étrangères.

Les actions soutenues devront être intégrées à un projet de développement économique original conciliant croissance et protection de l'environnement, s'articulant en trois axes :

- 1^{er} axe : accueil de nouvelles populations ;
- 2^{ème} axe : création de richesses ;
- 3^{ème} axe : accessibilité et attractivité du territoire.

Grâce au travail de collaboration et d'échanges avec deux autres territoires du Massif Central, que sont le Communauté de Communes de Saint-Affrique (Aveyron), et le PNR du Haut-Languedoc à travers l'Association Régale d'Oc, ayant des problématiques géographiques

et agricoles similaires et des objectifs communs aux nôtres, le projet intercommunautaire de développement de l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective sur le territoire Combrailles Volcans, porté par la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans en partenariat avec les Communautés de Communes de Volvic Sources et Volcans et Haute-Combraille, s'intègre totalement dans l'Axe 2 du dispositif Massif Central notamment sur la Mesure 2-1 : « Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence » et à la Mesure 2-3 : « développer une dynamique pluriannuelle contribuant à maintenir la place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif Central ».

Afin de mettre en œuvre notre projet de territoire autour de la relocalisation des productions locales, la Mission d'Assistance technique et juridique à la mise en œuvre de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, le recrutement d'un coordinateur spécifique à ce projet, l'investissement matériel, la communication, ainsi que l'organisation de rencontres et d'échanges entre les territoires, constitueront les actions présentées dans le dossier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **ADOpte le projet « Circuits de proximité et organisations collectives (CPOC) : une valeur ajoutée pour le Massif Central » tel qu'il lui est présenté**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches pour déposer un dossier de candidature auprès de la DATAR, dans le cadre des Programmes Massif Central, associé au PNR du Haut-Languedoc, à travers l'Association Régale d'Oc et la Communauté de Communes du Saint-Affricain, cette dernière ayant été désignée par le groupe de travail, structure de référence pour le projet.**

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire pour pouvoir effectuer le versement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), qui n'avait pas été prévu au budget prévisionnel.

De plus, il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire entre les comptes 7318 et 7311, la somme prévue au budget prévisionnel n'avait pas été inscrite au bon compte, ainsi qu'au compte 673, afin de régler les annulations de titres concernant le transport scolaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Recettes de fonctionnement - RF - 7318	- 887 564€	
Recettes de fonctionnement - RF - 7311		+ 887 564€
Recettes de fonctionnement - RF - 7311		+ 133 308€

Dépenses de fonctionnement - DF - 739116		+ 133 308€
Dépenses de fonctionnement – DF – 61522	- 715€	
Dépenses de fonctionnement – DF - 673		+ 715€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, approuve les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

ENFANCE/JEUNESSE

ENFANCE/JEUNESSE – CONTRACTUALISATION CAF/CONVENTIONNEMENT CLALAGE

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2011, le conseil a approuvé la prise de compétence Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et volcans, entérinée par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Le Président présente les possibilités de mise en œuvre d'une politique Enfance/Jeunesse sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans et expose la nécessité de contractualiser avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) afin de bénéficier d'une aide financière, principalement dans un premier temps pour l'organisation d'un Relais d'Assistante Maternelle (RAM) et assurer la continuité et le développement de l'offre de service aux enfants du territoire en collaboration avec le CLALAGE.

Dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF, la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans pourrait bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 80% des dépenses d'investissement et 70% des dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire mandate le Président à engager les procédures de contractualisation avec la CAF et de conventionnement avec le CLALAGE.

La responsable de la circonscription d'action sociale des Combrailles et le médecin PMI ont fait connaître leur souhait d'organiser une consultation nourrisson sur le territoire de PSV compte tenu des besoins grandissants et sont à la recherche d'un local pouvant l'accueillir.

Dans le cadre de l'opération de rénovation et de réorganisation des locaux de l'ancien collège public, la commune de Pontgibaud propose d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la Communauté de Communes les locaux situés au RDC de l'actuelle école primaire afin d'installer les activités principales du projet Enfance/Jeunesse (RAM/activités CLALAGE, ...) ainsi que la consultation nourrisson, ce qui permettrait de centraliser et de mutualiser toutes les activités concernant la Petite Enfance. Suite à une première visite des locaux pressentis, les différents partenaires (CAF, CG,...) ont manifesté leur enthousiasme à ce projet mutualisé et ont reconnu la pertinence des locaux, bien que quelques petits travaux d'adaptabilité et de rafraîchissement soient nécessaires.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TEMPS PLEIN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Afin de pouvoir assurer ses missions, il est nécessaire que la Communauté de Communes bénéficie d'un poste à temps complet d'assistant administratif, actuellement ouvert à mi-temps.

Les différentes missions, activités et projets, et notamment dans le cadre de la qualité du service d'aide à domicile, nécessite la présence constante d'un agent d'accueil à la Communauté de Communes qui devra également principalement assurer des missions administratives, comptables.

Le Président propose au conseil communautaire :

- de modifier le tableau des effectifs en passant le poste déjà ouvert à mi-temps d'adjoint administratif territorial contractuel, à temps plein (35h) à compter du 15/02/2012.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, autorise le Président à engager les procédures administratives et de recrutement.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le Président expose au conseil communautaire l'opportunité de recruter un animateur pour le Relais d'Assistantes Maternelles avant l'ouverture du RAM pour que celui-ci participe et travaille sur le projet de service et sa mise en place en amont. Ce poste pourra être financé par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'animateur RAM aura des fonctions d'accueil, d'accompagnement et d'information des familles et assistantes maternelles. Il devra organiser des programmes d'activités et animation des ateliers des 0 à 6 ans et gérer l'administration du service.

L'enquête effectuée par la CAF et la PMI avait préconisé que compte tenu du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire (47 dont 40 en activités en 2010), un poste d'animateur à mi-temps était suffisant.

Le Président propose au conseil communautaire:

- de créer un poste Cadre B d'Educateur Territorial de Jeunes enfants contractuel, à mi-temps (17h30) à compter du 01/03/2012 et d'autoriser le Président à engager les procédures de recrutement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, autorise le Président à engager les procédures.

SOUTIEN AU PROJET CULTUREL : FESTIVAL ART'AIR

L'Association Terre ou Art organise cet été un festival intitulé « Festival Art'Air » sur le territoire des Combrailles et débute sa tournée par le passage sur la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, les 19 et 20 juillet 2012.

Ce festival a pour objectif de promouvoir le territoire auvergnat et son patrimoine naturel, culturel ou rural.

Au travers d'un concept novateur, Art'Air présente la particularité d'associer randonnée pédestre et découvertes artistiques et culturelles, tant en plein air sur le parcours de marche, que dans les villes étapes qui accueilleront les participants et les moments de convivialité (repas, spectacles nocturnes, hébergements, ...).

Pontgibaud sera ville étape et Montfermy et Chapdes-Beaufort seront traversées et bénéficieront d'animations.

L'association Terre et Art sollicite pour l'organisation de ce festival, une subvention intercommunale de 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire accorde une subvention de 500 € à l'Association Terre et Art pour soutenir l'organisation du Festival Art'Air sur le territoire communautaire.

DIVERS

ADHESION ORGANISMES DE SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENSION, décide d'adhérer à :

- **La PLATEFORME 21**, association au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques et de verser à cet effet, une cotisation de 250 € pour l'année 2012.
- **La ARDTA**, Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne et de verser à cet effet, une cotisation de 500 € pour l'année 2012.
- **ETD** (Centre de ressources du développement territorial) et de verser à cet effet, une cotisation de 200€ pour l'année 2012.

ADHESIONS ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Président expose que :

Les communes de :

- **COSTRAROS** (Haute-Loire), par délibération du 29 novembre 2011
- **SAINT MARCEL EN MACILLAT** (Allier), par délibération en date du 13 juillet 2011

La Communauté d'agglomération :

- **DU PUY EN VELAY** (Haute-Loire), par délibération du 7 octobre 2011,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre 2011 et 8 décembre 2011 a accepté ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF SMAF doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, donne son accord aux adhésions précitées.

GRATIFICATION STAGIAIRE

La communauté de Communes a accueilli en Octobre/Novembre dernier une stagiaire en Formation de Licence Professionnelle Gestion des Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire qui a participé activement au développement de la communication de la communauté de communes, notamment à travers le site internet et le bulletin territorial.

Afin de la remercier pour le travail effectué, le Président propose de lui offrir une plante d'un montant de 48 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, autorise le Président à payer cette dépense.

INFORMATIONS

- Fiche Patrimoine « Bourg de MONTFERMY »

Le comité de pilotage mixte OTC/SMADC des fiches Patrimoine s'est réuni le 7 décembre dernier. 12 sites ont été retenus pour faire l'objet des premières fiches. Les critères de sélection sont les suivants :

- le site comporte au moins un édifice classé ou inscrit aux Monuments historiques ;
- cet édifice ou site est gratuit, en accès libre et facilement accessible ;
- la totalité des sites proposés couvre l'ensemble des Combrailles.

Deux types de fiches vont être réalisés :

- des **fiches Edifices**, présentant l'édifice phare de la commune, sur 4 pages
- des **fiches Sites**, présentant les principaux éléments de patrimoine de la commune, sur 8 pages.

Sur la communauté de communes Pontgibaud Sioule et Volcans, le site de Montfermy répond à ces critères et fera l'objet d'une fiche Site.

Les autres fiches concerneront :

L'église de Bourg Lastic, Le château de Pionsat, Le bourg de Montaigut, Le bourg d'Herment, Le bourg de Giat, L'abbaye et le pont roman de Menat, Le viaduc des Fades et la Sioule, L'église de Biollet, Châteauneuf-les-Bains, Le village de Miremont.

- **Diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public**

La loi impose à compter du 1^{er} janvier 2011 que des diagnostics des bâtiments recevant du public soient effectués. Un regroupement de l'ensemble des communes de PSV pour cette consultation peut être avantageuse. Un recensement de tous les bâtiments publics est indispensable pour lancer une consultation.

Les Bâtiments devront être accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Nous attendons un retour de la DDT pour affiner cette démarche.